



**ÉTATS-UNIS – MESURES ANTIDUMPING ET MESURES COMPENSATOIRES
VISANT LES GROS LAVE-LINGE À USAGE DOMESTIQUE
EN PROVENANCE DE CORÉE**

**ARBITRAGE AU TITRE DE L'ARTICLE 21:3 C) DU MÉMORANDUM D'ACCORD
SUR LES RÈGLES ET PROCÉDURES RÉGISSANT
LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

La communication ci-après, datée du 13 avril 2017 et adressée par l'arbitre, Mme Claudia Orozco, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends.

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ma décision arbitrale relative à l'affaire *États-Unis – Mesures antidumping et mesures compensatoires visant les gros lave-linge à usage domestique en provenance de Corée* (WT/DS464/RPT) conformément à l'article 21:3 c) du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends. Cette décision sera distribuée aux Membres de l'OMC vers 17 heures cet après-midi. Elle est confidentielle jusqu'à sa distribution.
